

Ecole Doctorale Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Echange
(SDOSE, ED n° 543)

Formation doctorale à l'intégrité scientifique (2023-2024)

Cette nouvelle formation doctorale à l'intégrité scientifique, d'un volume horaire de 9 heures en présentiel, est ouverte de plein droit aux doctorant(e)s de l'Université Paris Dauphine - PSL et de Mines Paris - PSL relevant de l'Ecole doctorale SDOSE. Elle s'adresse en priorité aux doctorant(e)s en première année de thèse.

Les doctorant(e)s relevant d'autres écoles doctorales de PSL pourront demander à s'inscrire (dans la limite des places disponibles).

La formation sera assurée par **Françoise Forges** (Référente Intégrité Scientifique à l'Université Paris Dauphine - PSL), **Vincent Martin-Schmets** (Conseiller en éthique, Membre de la Cellule éthique de l'Institut Pasteur) et **Thierry Kirat** (Directeur de l'Ecole doctorale).

L'inscription à la formation s'effectue en vous connectant à votre profil ADUM au plus tard le 1er décembre 2023.

PROGRAMME

◆ Séance n° 1 – Qu'est-ce que l'intégrité scientifique ?

DATE : 17/01/2024, 9h30-11h - Lieu : Dauphine (salle A 301)

Animateur : Vincent Martin-Schmets

Cette séance introductive sera consacrée à présenter une/des définition(s) de l'intégrité scientifique, mise en rapport avec les notions d'éthique de la recherche et de déontologie (notamment des agents publics). Le rapport entre la science ouverte et l'intégrité scientifique pourra être abordé.

◆ Séance 2 – Mise sur l'agenda de l'intégrité scientifique

DATE : 24/01/2024, 10h-11h30. Lieu : Dauphine (salle A 301)

Animateur : Thierry Kirat

Cette séance sera consacrée à une présentation des principales initiatives prises en faveur de l'intégrité scientifique en Amérique du Nord, dans l'U.E. et en France, qu'il s'agisse de « guidance » (recommandations, référentiels, chartes) ou réglementation. Les rapports rendus sur la question seront abordés. On s'interrogera notamment sur l'orientation des dispositifs : *Policy-driven ou regulation of misconducts driven* ? Le problème de la mesure des manquements sera posé, ainsi que celui des facteurs vraisemblables d'une montée en puissance des signalements de manquements à l'intégrité scientifique.

◆ Séance 3 – Quelles sont les pratiques non conformes à l'intégrité scientifique ?

DATE : 31/01/2024, 9h30-11h - Lieu : Dauphine (salle A 301)

Animateur : Vincent Martin-Schmets

Cette séance approfondira les éléments introductifs. Elle présentera la typologie des cas de manquements à l'intégrité scientifique (FFP -fabrication, falsification, plagiat - conflits d'intérêt, pratiques questionnables de recherche). Elle étudiera les pratiques qui peuvent relever de la loi ou de la *soft law*. Elle abordera les thématiques émergentes (par exemple, la prise de parole publique des chercheurs et des chercheuses).

◆ Séance 4 - La régulation et les procédures (1) : Référent Intégrité Scientifique et Comité éthique de la recherche

DATE : 5/02/2024, 14h-15h30 - Lieu : Dauphine (salle C)

Animateur : Françoise Forges

La séance sera consacrée à la présentation des missions des RIS et des Comités éthiques de la recherche en mettant la focale sur l'Université Paris Dauphine-PSL.

◆ Séance 5 – La régulation et les procédures (2)

DATE : 12/02/2024, 9h30-11h - Lieu : Dauphine (salle A 301)

Animateur : Vincent Martin-Schmets

Cette séance analysera les mécanismes d'autorégulation plutôt que de réglementation. Elle mettra l'accent sur la diversité des mécanismes procéduraux (selon les organismes voire les disciplines) et s'interrogera sur les exigences communes aux mécanismes d'autorégulation contenues dans les textes de *soft law* applicables. Elle présentera les options qui sont laissées à l'appréciation de chaque entité de recherche (par exemple, concernant l'auto-saisine ou la prise en compte des signalements anonymes). Un exemple pourra être présenté : l'autorégulation à l'Institut Pasteur.

◆ Séance 6 – Etudes de cas

DATE 20/02/2024, 14h-15h30 - Lieu : Dauphine (salle C)

Animateur : Thierry Kirat

Cette séance donnera lieu à la présentation et à la discussion de quelques cas de suspicion de manquements à l'intégrité scientifique en France, en Suisse et aux Etats-Unis. L'accent sera mis sur : a) le rôle de Pub Peer ; b) les modes d'enquête utilisées ; c) les sanctions (ou leur absence) ; d) Le rôle des revues scientifiques.

VALIDATION

Les doctorant(e)s devront remettre **un travail écrit avant le 14 juin 2024 : une note de 2 pages dans laquelle ils (elles) analyseront leur discipline**. Des précisions sur le travail attendu seront données lors de la première séance de la formation.

La validation sera assurée si les doctorant(e)s inscrit(e)s ont été assidu(e)s et si leur travail écrit est jugé admissible. Elle donnera lieu à la délivrance d'un certificat de validation de la formation.

ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (MOODLE)

Les supports de présentation et des textes à l'appui seront mis à disposition des doctorant(e)s inscrit(e)s sur **le moodle de PSL**.